



Conseil économique et social

Distr. limitée
18 juillet 2022

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité des transports

Septième session

Bangkok et en ligne, 23-25 novembre 2022

Ordre du jour provisoire annoté

On trouvera dans le présent document l'ordre du jour provisoire de la septième session du Comité des transports (section I) et les annotations s'y rapportant (section II).

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session :
 - a) Déclarations liminaires ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Examen de la mise en œuvre du Programme d'action régional pour le développement du transport durable en Asie et dans le Pacifique (2022-2026).
3. Les grands enjeux du transport :
 - a) Un réseau de transport, un maillage logistique et une mobilité efficaces et résilients pour la croissance économique ;
 - b) Des systèmes et services de transport écologiquement viables ;
 - c) Des transports et une mobilité sûrs et inclusifs.
4. Questions diverses.
5. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa septième session.

II. Annotations

1. Ouverture de la session

a) Déclarations liminaires

Le programme de la session sera disponible en ligne à l'adresse suivante : www.unescap.org/events/2022/committee-transport-seventh-session.

b) Élection du Bureau

Le Comité élira un(e) président(e) et deux vice-président(e)s pour la session.

La liste des participant(e)s sera disponible en ligne à l'adresse suivante : www.unescap.org/events/2022/committee-transport-seventh-session.

c) Adoption de l'ordre du jour

Documentation

Ordre du jour provisoire (ESCAP/CTR/2022/L.1)

Ordre du jour provisoire annoté (ESCAP/CTR/2022/L.2)

Annotation

Le Comité examinera et adoptera l'ordre du jour, sous réserve des modifications qui pourraient être jugées nécessaires.

2. Examen de la mise en œuvre du Programme d'action régional pour le développement du transport durable en Asie et dans le Pacifique (2022-2026)

Documentation

Examen de la mise en œuvre du Programme d'action régional pour le développement du transport durable en Asie et dans le Pacifique (2022-2026) (ESCAP/CTR/2022/1)

Activities implemented under the Regional Action Programme for Sustainable Transport Development in Asia and the Pacific (2022–2026) (ESCAP/CTR/2022/INF/1)

Annotation

Lors de la quatrième Conférence ministérielle sur les transports qui s'est tenue à Bangkok et en ligne du 14 au 17 décembre 2021, les ministres ont adopté la Déclaration ministérielle sur le développement du transport durable en Asie et dans le Pacifique et le Programme d'action régional pour le développement du transport durable en Asie et dans le Pacifique (2022-2026), un nouveau programme d'action pour la région. Ce dernier comporte sept domaines thématiques, à savoir : a) connectivité des transports terrestres et logistique dans la région ; b) connectivité des transports interrégionaux et maritimes ; c) transition numérique des transports ; d) mobilité et logistique à faible émission de carbone ; e) transport urbain ; f) sécurité routière ; g) transports et mobilité sûrs et inclusifs.

À sa soixante-dix-huitième session, tenue du 23 au 27 mai 2022, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a adopté la résolution 78/3 relative à la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle, dans laquelle elle a approuvé la Déclaration ministérielle et le Programme d'action régional pour le développement du transport durable en Asie et dans le Pacifique et prié le secrétariat d'accorder la priorité à la mise en œuvre des engagements pris dans la Déclaration ministérielle.

Dans la Déclaration ministérielle, la Commission a prié le secrétariat d'évaluer périodiquement les progrès accomplis aux niveaux national et sous-régional en ce qui concerne le Programme d'action régional, d'analyser les résultats dans le cadre des activités du Comité des transports de la Commission et de définir des politiques et des recommandations pertinentes concernant la promotion et l'accélération de la mise en œuvre.

Le document ESCAP/CTR/2022/1 dresse les grandes lignes des activités qui sont en cours ou prévues dans le cadre du Programme d'action régional. Il conviendra de le lire avec le document d'information ESCAP/CTR/2022/INF/1 qui comprend une liste complète des activités qui sont en cours ou prévues dans le cadre du Programme d'action régional.

Le Comité souhaitera peut-être formuler des observations sur l'état d'avancement du Programme d'action régional et donner des orientations pour la dernière année de sa mise en œuvre.

3. Les grands enjeux du transport

a) Un réseau de transport, un maillage logistique et une mobilité efficaces et résilients pour la croissance économique

Documentation

Réseau de transport, maillage logistique et mobilité efficaces et résilients pour la croissance économique (ESCAP/CTR/2022/2)

Encourager une approche régionale du transport multimodal durable de marchandises en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/CTR/2022/3)

Annotation

La région Asie-Pacifique attire une part importante du transport international de marchandises par voie terrestre et maritime, et elle va jouer un rôle de plus en plus important dans ce domaine. Une connectivité des transports et une logistique efficaces et résilientes restent donc une priorité pour la région.

Le document ESCAP/CTR/2022/2 décrit les faits nouveaux survenus en Asie et dans le Pacifique qui influencent la résilience et l'efficacité des opérations de transport international. Il fait le point sur la mise en œuvre des Accords intergouvernementaux sur le Réseau routier asiatique, le Réseau ferroviaire transasiatique et les ports secs, en mettant l'accent sur une meilleure prise en compte des questions de résilience et de durabilité par les groupes de travail concernés. Le document s'intéresse également aux questions liées à la connectivité durable et résiliente des transports maritimes et terrestres entre l'Europe et l'Asie.

Le document ESCAP/CTR/2022/3 dresse les grandes lignes d'une approche régionale du transport multimodal durable de marchandises et des principes généraux à suivre pour améliorer la durabilité du transport de marchandises dans la région.

Le Comité est invité à prendre les mesures suivantes :

a) Faire part de ses observations et donner des orientations au secrétariat sur les activités qui sont en cours ou prévues en lien avec les réseaux de transport et de logistique efficaces et résilients et la mobilité pour la croissance économique, notamment s'agissant du nouveau document sur

l'échange électronique d'informations qu'il est proposé d'annexer à l'Accord intergouvernemental sur le Réseau ferroviaire transasiatique ;

b) Soutenir les principes généraux proposés pour rendre le transport de marchandises en Asie et dans le Pacifique plus durable ;

c) Saluer la mise au point finale de lignes directrices sur l'harmonisation des cadres juridiques pour les opérations de transport multimodal en Asie et dans le Pacifique et de l'Accord sous-régional type relatif à la facilitation des transports ;

d) Prendre note des conclusions du Forum régional Asie-Pacifique sur la connexion aux chaînes d'approvisionnement mondiales par les couloirs terrestres et les voies maritimes interrégionaux.

b) Des systèmes et services de transport écologiquement viables

Documentation

Systèmes et services de transport écologiquement viables
(ESCAP/CTR/2022/4)

Annotation

En 2019, dans la région Asie-Pacifique, le secteur des transports représentait plus de 50 % de la consommation totale de pétrole. Le secteur est responsable de près de 14 % des émissions totales de dioxyde de carbone, les véhicules routiers restant les principaux émetteurs du secteur. Depuis 2000, la consommation finale d'énergie totale et les émissions de dioxyde de carbone du secteur ont doublé sous l'effet de la pression démographique et du développement économique rapides ainsi que de la motorisation, et cette tendance tendra à se confirmer si l'on maintient le statu quo.

Le document ESCAP/CTR/2022/4 examine la nécessité d'accélérer la transition du secteur des transports dans les pays de l'Asie et du Pacifique et dans la région vers des infrastructures, des systèmes et des services de transport écologiquement viables. Les stratégies et autres mesures axées sur les transports sobres en carbone sont également abordées, notamment l'efficacité énergétique dans les transports, la transition vers la mobilité électrique, le développement intégré des transports urbains et la transition numérique des transports dans la région. Le document fournit également des informations générales sur les dispositifs qui pourraient être mis en place en lien avec la création d'un mécanisme de coopération régionale visant à promouvoir les transports à faible émission de carbone et une initiative sur la mobilité électrique afin de contribuer à la réduction des émissions liées aux transports.

Le Comité souhaitera peut-être présenter des informations récentes et insister sur certains points concernant les politiques et initiatives nationales, bilatérales et multilatérales relatives aux systèmes et services de transports écologiquement viables, examiner les orientations stratégiques, les mesures et les activités décrites dans le document et donner au secrétariat de nouvelles orientations sur les activités qui sont en cours ou prévues à l'appui des infrastructures, systèmes et services de transports écologiquement viables. Le Comité pourrait également souhaiter faire part de ses observations sur la marche à suivre pour la mise en place d'un mécanisme de coopération régionale visant à promouvoir les transports à faible émission de carbone et à soutenir l'initiative Asie-Pacifique sur la mobilité électrique qui contribuerait à réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports.

c) **Des transports et une mobilité sûrs et inclusifs**

Documentation

Transports et mobilité sûrs et inclusifs (ESCAP/CTR/2022/5)

Annotation

On trouvera dans le document ESCAP/CTR/2022/5 des informations sur la situation actuelle et les progrès réalisés en matière de sécurité routière, ainsi que sur les défis liés à l'inclusion sociale et à la réduction de la pauvreté et des inégalités dans le secteur des transports dans la région. Il comprend également une partie du Plan d'action régional pour l'Asie et le Pacifique pour la deuxième Décennie d'action pour la sécurité routière (2021-2030), conformément au Plan mondial pour la deuxième Décennie d'action pour la sécurité routière (2021-2030), ce dernier ayant été lancé en octobre 2021.

Le document comprend en outre des propositions de politiques et de mesures à même d'appuyer une planification et une conception de services, d'infrastructures et de systèmes de transport qui ne fassent pas de laissés-pour-compte, de favoriser la diversité de la main-d'œuvre et une transition juste vers des transports durables et de contribuer de manière mesurable à réduire la pauvreté et les inégalités dans la région. La question essentielle de savoir comment rendre le transport et la mobilité accessibles à toute personne indépendamment de son âge, de son genre, de son état de santé, de ses revenus, de ses capacités et de sa situation géographique à l'heure où le secteur évolue de plus en plus vers le numérique, l'automatisation et la décarbonisation, est examinée.

Le Comité souhaitera peut-être fournir des orientations sur les efforts supplémentaires à déployer aux niveaux régional, sous-régional et national pour réduire sensiblement le nombre de tués sur les routes et renforcer l'inclusion sociale dans le secteur des transports dans la région. L'approbation d'un plan d'action régional pour la deuxième Décennie d'action pour la sécurité routière étant l'un des indicateurs de succès du Programme d'action régional pour le développement du transport durable en Asie et dans le Pacifique (2022-2026), le Comité souhaitera peut-être approuver la partie du Plan d'action régional pour l'Asie et le Pacifique pour la deuxième Décennie d'action pour la sécurité routière qui figure dans le document ESCAP/CTR/2022/5.

4. Questions diverses

Le Comité souhaitera peut-être examiner d'autres questions ne relevant d'aucun des points ci-dessus.

5. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa septième session

Documentation

Projet de rapport (ESCAP/CTR/2022/L.3)

Annotation

Le Comité examinera et adoptera le rapport sur les travaux de sa septième session, lequel sera soumis à la Commission à sa soixante-dix-neuvième session.